

Direction des ressources humaines
Pôle prévention et sécurité au travail

N/Ref. : Affaire suivie par : Brigitte ANDRE
Réf : CHSCT du 16 décembre 2019

**Procès-verbal du
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions
de Travail du Lundi 16 décembre 2019**

Etaient présents

Pour les élus :

Madame Sylvie DURAND, présidente du CHSCT

Pour les représentants de l'administration :

Monsieur Jacky GODARD
Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS
Monsieur Michel VIAULT
Madame Christine PONSOT
Monsieur Gilles RENOIR

Pour les représentants du personnel :

Monsieur Patrice TOUVRON
Monsieur David LEMASSON
Madame Lydia RICHARD
Madame Michelle KERVELLA
Monsieur Laurent VINCENT
Monsieur Benoit JAMONNEAU
Madame Emile DARDIRI
Monsieur Christian BOISSEAU
Madame Isabelle LUCAS
Monsieur Vincent DAVY
Madame Estelle OCCHIUCCI
Monsieur Davy BIRE

Membres de droit :

Pour le service gestion préventive du personnel :
Madame Sophie DRUKKER

Pour le pôle prévention et sécurité au travail :
Madame Angélique DEGHILAGE
Madame Anne-Laure BLANCHET

Membres invités :

Monsieur Régis ROUSSEL - Directeur général adjoint en charge du pôle gestion ressources

Assistance administrative : Madame Brigitte ANDRE

Etaient excusés

Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Monsieur Jean-Louis BATIOT, Madame Anne-Sophie SARDAY, Monsieur Jean- Marie CHAMARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Pierre LEFEBVRE, Monsieur Bernard QUENAULT, Monsieur Sylvain FARCY, Monsieur Gilbert OLIER, Monsieur Thierry GUILBAUD, Madame Nadia RIVALIN, Monsieur Nicolas BELFORT.



Madame Sylvie DURAND, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Secrétaire de séance :

Secrétaire : **Monsieur Patrice TOUVRON**

POINT N° 1 : Approbation du compte rendu du CHSCT du 27 septembre 2019

Madame Sylvie DURAND, demande si les membres ont des observations concernant le procès-verbal du dernier CHSCT.

Madame Isabelle LUCAS, demande que les noms des syndicats n'apparaissent plus dans les procès-verbaux.

Madame Sylvie DURAND, valide cette demande.

Madame Isabelle LUCAS, demande également que la convocation soit seulement envoyée par courriel et non pas par courrier.

Monsieur Gilles RENOIR, répond que cet envoi doublé était lié au fait que certains membres ne disposaient pas d'un accès aisé à leurs adresses mail professionnelles.

Madame Sylvie DURAND, valide la demande et précise que l'envoi de la convocation se fera uniquement par mail.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 : Point étape Plan d'actions RPS (Risque Psycho-Sociaux)

Dossier présenté par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines.

Monsieur Christian BOISSEAU, demande des précisions sur les missions qui seront remplies par le coach prochainement recruté.

Monsieur Gilles RENOIR, répond que la fiche de poste est en cours de rédaction. La collectivité sera vigilante à recruter une personne possédant une qualification en coaching. Ses missions seront multiples et viseront à accompagner la collectivité dans sa recherche d'efficacité collective et/ou de conduite du changement. Par exemple, accompagner les encadrants dans leurs pratiques managériales ou lors d'une première prise de poste.

Madame Isabelle LUCAS, demande si le CNFPT propose un fiche métier pour ce profil.

Monsieur Gilles RENOIR, répond que la fiche métier du CNFPT est une base de travail qui sera adaptée par la collectivité en fonction de ses besoins.

Monsieur Christian BOISSEAU, demande si l'ergonome peut être sollicité pour analyser la charge de travail d'un poste lors de son intervention.

Monsieur Gilles RENOIR, indique que le titre d'ergonome est un titre protégé. Un ergonome est une personne formée à analyser un poste en prenant en compte différents facteurs, et notamment la charge de travail qui accompagne l'exercice des missions.

Madame Isabelle LUCAS, demande si les membres du CHSCT peuvent contacter directement ce professionnel lorsqu'ils constatent des difficultés dans un service.

Madame Sophie DRUKKER, confirme que l'ergonome à toutes les qualifications requises pour analyser l'aspect technique d'un poste mais également l'ergonomie organisationnelle. Actuellement, seule la direction générale, la DRH ou la médecine du travail peuvent solliciter l'intervention de l'ergonome.

Monsieur Christian BOISSEAU, demande si les agents, peu à l'aise avec la possibilité d'échanger avec la psychologue interne, peuvent être accompagnés plutôt par un psychologue externe à la collectivité.

Madame Sophie DRUKKER, précise qu'un accompagnement par la psychologue du travail interne, prestataire de service pour la collectivité, est proposé seulement pour les problématiques en lien avec le travail. Elle intervient toujours avec l'accord de l'agent et les échanges restent confidentiels. Elle répond à une charte déontologique ferme. Cependant, consulter un psychologue externe peut être une possibilité si la demande est spécifique. A ce jour, aucun agent n'a refusé de rencontrer la psychologue interne.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande de préciser si la collectivité laisse le choix à l'agent de pouvoir consulter un psychologue externe plutôt que la psychologue interne.

Monsieur Michel VIAULT, précise que la psychologue interne est tenue au secret professionnel. Les échanges restent confidentiels. L'intervenante ne déroge jamais à cette règle et la collectivité respecte ce principe. Il n'est donc pas envisageable que chaque agent choisisse son psychologue.

Madame Isabelle LUCAS, fait part de la difficulté pour certains agents de pouvoir prendre les transports en commun. Les horaires de passage des bus ne correspondent pas toujours aux heures de prise de poste. Les agents peuvent alors prendre leur poste en retard. Un aménagement des horaires peut-il être envisagé afin de permettre aux agents d'utiliser les transports en commun ?

Monsieur Michel VIAULT, demande aux membres de présenter des exemples précis afin de permettre à la collectivité d'étudier les possibilités d'aménagement au vu des obligations de service. Pour rappel, les horaires des lignes de transport ne peuvent pas être aménagés afin de répondre aux seuls besoins des agents de la collectivité.

Monsieur Patrice TOUVRON, ajoute que cette problématique a été soulevée par plusieurs agents travaillant sur le site du CTM. Les membres du CHSCT représentants du personnel reviendront ultérieurement sur ce sujet avec des éléments plus précis.

Madame Isabelle LUCAS, demande que la collectivité étudie la mise en place systématique de locaux fermés pour les vélos aux abords de chaque bâtiment de travail pour permettre aux agents de venir travailler via ce moyen de locomotion sans avoir peur du vol.

Madame Lydie RICHARD, ajoute que régulièrement les agents stationnent leur vélos à l'intérieur des locaux (couloir, hall...) afin d'éviter le vol. Cela obstrue les voies de circulation et peut générer des difficultés, notamment en cas d'évacuation des bâtiments.

Monsieur Michel VIAULT, répond que des analyses sont en cours afin de continuer à déployer ces locaux à vélos sur le territoire de l'agglomération.

Madame Isabelle LUCAS, rappelle le code de la construction et de l'habitation qui prévoit, depuis le 1er janvier 2017, l'obligation d'anticiper la construction de parcs à vélos et de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les bâtiments neufs.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, précise que lors des dernières visites CHSCT, les membres ont été invités à visiter plusieurs bâtiments neufs non pourvus de ce type d'équipements comme l'école Pont Boileau ou le multi accueil Les Girafons.

Monsieur Michel VIAULT, précise qu'un point plus globale sur le sujet va être mené afin de répondre au mieux aux besoins des agents.

POINT N° 3 : Point étape Bilan intermédiaire AT/MP (période de janvier à octobre 2019)

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du pôle prévention et sécurité.

Monsieur Davy BIRE, demande si les agents intervenant sur des terrains boueux, glissants, vallonnés peuvent avoir à leur disposition d'autres chaussures de sécurité que celles proposées actuellement qui se révèlent inadaptées (semelles glissantes).

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que cette problématique a été traitée l'année dernière à la suite de l'évaluation des risques du service nature en ville. Au fur et à mesure des demandes de renouvellement, les agents peuvent bénéficier maintenant d'un autre modèle de chaussures de sécurité avec des semelles plus adaptées au terrain.

Madame Lydia RICHARD, pointe que l'augmentation du nombre d'accidents de travail au service logistique et événementiel s'explique certainement en partie par l'augmentation cette année de leur charge de travail.

Madame Angélique DEGHILAGE, précise que le projet de réactualiser le document unique de ce service est en cours. L'objectif est de mener une réflexion avec le responsable du service et l'assistant de prévention sur les aides techniques mobilisables. L'objectif est de limiter le port de charges tout en prenant en compte la particularité de leur métier concernant notamment le type de charges à transporter, l'intervention dans tous types de bâtiments, avec des accès parfois inadaptés, etc.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande si la mise en place d'exosquelettes peut être étudiée pour ce type de poste.

Madame Sophie DRUKKER, précise que le développement de cette aide technique n'est pas encore suffisamment abouti et le monde médical manque encore de recul

pour valider réellement ses effets positifs. L'exosquelette peut effectivement apporter un soulagement pour le corps mais pas dans sa globalité et pas pour tout type de tâches.

Madame Angélique DEGHILAGE, précise que dans l'industrie, sur des postes fixes à tâches répétitives, l'exosquelette est déjà en test et peut être plus facilement mis en place. Dans ce service spécifiquement, les tâches sont multiples, avec des postes très polyvalents, de nombreux déplacements, ce qui rend plus complexe la mise en place de ce type de matériel.

Monsieur Davy BIRE, demande à ce que les agents soient sensibilisés aux bienfaits du sport, de la musculation.

Madame Angélique DEGHILAGE, précise que le projet Satisf'Action en collaboration avec la MNT est en cours afin de sensibiliser un groupe d'agents volontaires aux risques de troubles musculosquelettiques. L'objectif est de les sensibiliser afin que chacun puisse réfléchir sur les moyens dont il dispose pour améliorer son hygiène de vie. Cela comprend la nécessité de pratiquer une activité physique, de s'échauffer avant toute activité et de prendre le temps de s'étirer régulièrement. Malheureusement nous ne comptons que très peu d'inscrits pour le moment. Par ailleurs, il convient également de rappeler que les agents ont aussi la possibilité de pouvoir se rendre gratuitement dans les piscines de l'agglomération.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, souligne que de la même manière qu'un coaching managérial va être mis en place, on pourrait également proposer la mise en œuvre d'un coaching sportif pour les agents. Au vu du vieillissement des agents et du prolongement des carrières, la collectivité doit inciter ses agents à s'engager dans une activité physique.

Madame Sophie DRUKKER, rappelle qu'il y a quelques années déjà, des éducateurs sportifs avaient été sollicités afin de proposer des séances d'échauffement aux agents avant leur prise de poste. Malheureusement ce projet a été abandonné car les agents se sont montrés très peu participatifs.

Madame Angélique DEGHILAGE, rappelle la mise en place cette année d'une fiche prévention sur le bienfait des échauffements et des étirements. De plus, depuis août 2019, le pôle prévention accueille un ancien agent maître-nageur en cours de repositionnement pour des raisons médicales. Un de ses objectifs cette année est de proposer à la collectivité un projet sur ce sujet. Elle sera notamment en charge de mener le projet Satisf'Action qui doit débiter au printemps 2020.

Monsieur Michel VIAULT, rappelle également l'effort de la collectivité sur ce sujet avec la mise en place depuis plusieurs années par la collectivité des ateliers sport santé tels que la sophrologie ou encore le yoga et la course à pieds.

Monsieur Patrice TOUVRON, tient à souligner que les agents se montrent très satisfaits de la mise en place de ces séances.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande la diffusion aux membres du tableau de suivi des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Monsieur Michel VIAULT, répond que ce document est remis aux membres tous les ans lors du bilan annuel.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande que les indicateurs sur la question des RPS soient développés et à ce titre les membres souhaiteraient avoir accès au taux de rotation sur les postes.

Monsieur Michel VIAULT, répond que les indicateurs concernant l'absentéisme sont déjà fournis aux membres lors de la présentation des différents bilans. La collectivité ne veut pas stigmatiser des services et de plus, le turn-over ne s'explique pas toujours par le facteur mal-être. Les services parfois concernés par cette question sont déjà connus et la mise en place de cet indicateur n'apportera pas plus d'éléments d'informations. Il rappelle que globalement l'absentéisme est en baisse depuis 2017.

Madame Isabelle LUCAS, complète et précise que l'objectif des représentants du personnel est de rechercher de nouveaux indicateurs pertinents permettant de suivre l'évolution des RPS. Le turn-over sur les postes peut en être un.

Monsieur Michel VIAULT, précise que des indicateurs sont déjà mis en place mais qu'ils peuvent être sujets à interprétation. Il convient donc de rester prudent sur leur utilisation pour expliquer l'évolution de l'absentéisme au sein des directions.

Monsieur Christian BOISSEAU, précise que les membres vont poursuivre leur réflexion pour proposer des indicateurs pertinents sur ce sujet.

Monsieur Michel VIAULT, maintient la difficulté d'interprétation de certains indicateurs, mais précise que la collectivité reste à l'écoute des propositions des membres.

POINT N° 4 : Point information projet formations PRAP 2S dans les 5 EHPAD

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du pôle prévention et sécurité au travail.

Les membres du CHSCT n'ont pas de questions concernant ce point.

POINT N° 5 : Retour sur les visites du CHSCT au sein des bâtiments Ville/Agglomération

Dossier présenté par Madame Angélique DEGHILAGE, responsable du pôle prévention et sécurité.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande des précisions concernant la visite au Centre Municipal de Santé. La problématique de la marche au niveau de la sortie de secours dans le bureau n°4 a-t-elle été traitée ?

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que la direction bâtiments a pris en compte cette problématique qui sera traitée lors de la prochaine phase de travaux.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, souligne que le positionnement de la place de stationnement PMR (personne à mobilité réduite), situé à l'entrée du parking du multi accueil Les Girafons est dangereuse. Une personne se déplaçant en fauteuil peut être percutée à l'entrée du parking par un autre véhicule.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond qu'après prise d'informations auprès de la direction espaces publics, le positionnement de cette place est valide réglementairement.

Monsieur Patrice TOUVRON, demande si au niveau du multi-accueil les Girafons, la porte séparant l'espace repas de l'espace activité a été réinstallée. De plus, les morceaux de ferraille dépassant du mur extérieur ont-ils été coupés ?

Madame Angélique DEGHILAGE, confirme que concernant la porte, quelques jours après la visite du CHSCT, l'entreprise de menuiserie est intervenue pour la refixer. Pour les tiges de ferraille, la direction bâtiments en a été informée et doit traiter ce problème.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, souhaiterait que les agents d'entretien du multi-accueil Les Girafons puissent utiliser un tracteur tireur-pousseur pour le transport des containers poubelles jusqu'à leur point de collecte.

Madame Angélique DEGHILAGE, propose tout d'abord de mener une réflexion organisationnelle pour étudier la nécessité d'avoir à disposition autant de containers sur le site et sur le gabarit des containers proposés. Si la contrainte physique ne peut être réduite, un test pourra être réalisé avec ce matériel pour étudier son adaptabilité sur ce site.

Monsieur Christian BOISSEAU, en charge de la collecte des déchets, propose de se déplacer sur ce site pour étudier si le nombre et le gabarit des containers mis à disposition sont adaptés.

Monsieur Patrice TOUVRON, précise que sur le groupe scolaire Pont Boileau, un garde corps coté ouest, ne semble pas aux normes.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que le pôle prévention se rendra sur site pour constater ce fait et faire un retour à la direction bâtiments.

Monsieur Benoit JAMONNEAU, demande si les nouveaux défibrillateurs ont été positionnés dans les maisons de quartier.

Madame Angélique DEGHILAGE, répond que trois nouveaux défibrillateurs ont été mis en place dans les maisons de quartier suivantes : celles de la Vallée Verte, de la Liberté et de Pyramide. Leur position a été pensée pour permettre de couvrir d'autres bâtiments proches de ces sites.

POINT N°6 : Question diverses

Les membres du CHSCT n'ont pas de questions concernant ce point.

Madame Sylvie DURAND remercie les membres de leur présence. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le secrétaire de séance
Patrice TOUVRON
Le

15 Mai 2020


La Présidente du CHSCT
Sylvie DURAND
Le

